

# Participation au financement PLAI des opérateurs HLM et associations agréées



## Département de la Sarthe

Cécile HUBERT  
Simon POUZANCRE

Service Logement

Hôtel du Département – Place Aristide Briand  
72 072 LE MANS Cedex 9

Tel : 02 43 54 73 27

[habitat@sarthe.fr](mailto:habitat@sarthe.fr)

[cecile.hubert@sarthe.fr](mailto:cecile.hubert@sarthe.fr)

[simon.pouzancre@sarthe.fr](mailto:simon.pouzancre@sarthe.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'une aide apportée aux organismes et sociétés HLM et associations agréées pour leurs opérations d'acquisition-amélioration ou construction de logements individuels destinés à la location sociale financés en PLAI. C'est une aide forfaitaire par logement qui peut être majorée pour des opérations spécifiques ou bénéficiant du label THPE.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre (département hors Le Mans Métropole).

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes et sociétés d'HLM et associations agréées

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Aide forfaitaire de 3 000 € par logement.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour :
- Les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration sur des parcelles contigües au bâti existant du centre bourg.
- Les opérations d'acquisition-amélioration spécifiques de logement adapté répondant aux besoins de ménages identifiés par les dispositifs du PDALHPD.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour les opérations bénéficiant du label Très Haute Performance Energétique (THPE).

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

Etat

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2022 : 500 000 € d'autorisation de programme.

---

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

En 2021, 46 logements ont été subventionnés représentant un montant d'aide de 222 000 €.

Crédits de paiement consommés : 139 000 €

